

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 23/011/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 48/05 (AMR 23/003/2005 du 28 février 2005) et ses mises à jour (AMR 23/043/2005 du 16 décembre 2005 et AMR 23/010/2006 du 13 mars 2006)

"Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / DISPARITION PRÉSUMÉE

COLOMBIE **Les membres de la « communauté de paix » de San José de Apartadó**
Une personne tuée : Nelly Johana Durango (f), 18 ans

Londres, le 16 mars 2006

Le 15 mars, le corps de Nelly Johana Durango aurait été identifié par l'un des membres de sa famille, à la morgue de la ville de Tierra Alta (département de Córdoba). La mort de cette jeune femme ravive les craintes concernant la sécurité des autres habitants de la « communauté de paix » de San José de Apartadó.

D'après certaines informations, Nelly Johana Durango avait été enlevée par des membres de l'armée colombienne, appartenant, semble-t-il, à la 11^e brigade : le 4 mars, à 17 heures, ces personnes s'étaient présentées au domicile de la jeune femme à La Resbalosa, localité appartenant à la communauté de San José de Apartadó, et l'avaient contrainte à les suivre. La *Procuraduría General de la Nación* (organe de l'État qui contrôle la conduite des fonctionnaires et mène des enquêtes pour faute disciplinaire, et qui est notamment chargé des enquêtes relatives aux violations des droits humains commises par les agents de l'État), a affirmé qu'un corps correspondant à la description de Nelly Johana Durango se trouvait à la morgue de Tierra Alta. L'armée aurait déclaré qu'il s'agissait du cadavre d'un membre de la guérilla mort au combat.

L'enlèvement de la jeune femme a eu lieu alors que des membres de la « communauté de paix » formaient, semble-t-il, des projets pour regagner les localités de La Esperanza et de Mulatos, qu'ils avaient été contraints de fuir pour échapper à des attaques menées soit par les forces armées et les paramilitaires, soit par des membres du mouvement de guérilla des *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC, Forces armées révolutionnaires de Colombie). Des tentatives similaires auraient déclenché par le passé des attaques des forces de sécurité ou de leurs alliés paramilitaires. Il est à craindre que la vie d'autres membres de cette communauté ne soit en danger.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La « communauté de paix » de San José de Apartadó a été fondée en 1997 par des civils qui tentaient de faire valoir, tant auprès des forces armées que des groupes de guérilla, leur droit de rester en dehors du conflit qui déchire la Colombie depuis de nombreuses années. Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires d'une part, et les *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC, Forces armées révolutionnaires de Colombie) d'autre part, accusent cette communauté de collaborer avec leurs ennemis respectifs. Depuis sa création, plus de 150 de ses membres ont été victimes d'homicides ou de « disparitions », dont l'immense majorité est imputable à l'armée et à ses alliés paramilitaires, et le reste aux guérilleros des FARC.

La Cour interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA) a exhorté les autorités colombiennes, le plus récemment dans sa résolution du 15 mars 2005, à prendre les mesures nécessaires en vue de garantir la sécurité des habitants de la « communauté de paix », mais il semble que cette initiative n'ait pas été suivie d'effet.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que Nelly Johana Durango a été tuée et par les informations selon lesquelles l'armée a prétendu que son corps était celui d'un membre de la guérilla mort au combat ;
- demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur l'enlèvement et l'homicide de la jeune femme, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- exprimez votre inquiétude à l'idée que la vie des autres membres de la « communauté de paix » de San José de Apartadó est en danger ; engagez les autorités à prendre toutes les mesures jugées appropriées par ces personnes en vue de garantir leur sécurité, conformément à la résolution du 15 mars 2005 de la Cour interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA) ;

– priez les autorités de respecter le droit des civils, et notamment des habitants de la « communauté de paix » de San José de Apartadó, de rester en dehors du conflit qui déchire la Colombie depuis de nombreuses années.

APPELS À :

Président de la République :

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-2
Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 337 5890 / 342 0592

Formule d'appel : *Excmo. Sr. Presidente Uribe*, / Monsieur
le Président de la République,

Ministre des Affaires étrangères :

Dra. María Carolina Barco Isakson
Ministra de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores
Calle 10 No 5-51, Palacio de San Carlos
Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 562 7822

Formule d'appel : *Sra. Ministra*, / Madame la Ministre,

Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire] :

Dr. Mario Germán Iguarán
Fiscal General de la Nación
Fiscalía General de la Nación
Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite)
Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2000 (un message en espagnol vous invitera à composer le 2017)

Formule d'appel : *Estimado Sr. Germán*, / Monsieur,

COPIES À :

Defensor del Pueblo (médiateur) :

Sr. Volmar Antonio Pérez Ortiz
Defensor del Pueblo
Defensoría del Pueblo,
Calle 55, No. 10–32/46 oficina 301
Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 AVRIL 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*